



Combattre le COVID 19 passe aussi par la défense de vos droits !

Montreuil, le 07/04/2020

La CGT Finances Publiques le rappelle sans cesse depuis plusieurs semaines, notamment lors des conférences téléphonées nationales et locales : à la DGFIP (comme ailleurs), la réalisation de missions dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) doit être **indissociable de la protection la plus rigoureuse des agents et du public**. L'un ne peut aller sans l'autre.

Sur la mise en œuvre du PCA, trop d'interprétations et d'hésitations ont été relevées hier et le sont encore aujourd'hui ! La CGT, intervient pour que celui-ci se limite aux missions strictement primordiales au fonctionnement de l'État, des collectivités et de la société dans ce contexte particulier de crise sanitaire.

Toutes les protections utiles et nécessaires ne sont pas encore effectives dans les services, et c'est en toute logique et légitimité que de **fortes inquiétudes s'expriment à l'approche de la campagne IR**.

Si le report de la campagne IR, revendiqué par la CGT, a été obtenu (du 20 avril au 12 juin), c'est une première avancée pourtant insuffisante car il est probable qu'une première phase se déroule en période de confinement, et qu'une seconde phase se déroule en période de déconfinement, dont personne ne connaît encore les modalités.

La CGT porte la revendication claire de ne pas renforcer les effectifs en présentiel pour cette campagne. Elle réaffirme et travaillera pour que cette campagne hors norme fasse l'objet de mesures exceptionnelles visant, à la fois, à la protection des agents et à la garantie de l'accès au service public de la DGFIP à distance pour tous les citoyens.

Campagne IR ou pas, pour la CGT Finances Publiques, aucun agent ne doit être mis en danger sanitaire dans la réalisation de ses missions par manque d'anticipation ou manque de mesures de protections concrètes.

C'est pourquoi elle exige en cette période de crise sanitaire (liste non exhaustive) :

- une définition exhaustive du PCA, réduit aux missions primordiales au fonctionnement de l'État, des collectivités et de la société et qui ne peuvent être interrompues ou différées pendant cette crise ;
- un confinement le plus large possible des agents à leur domicile accompagné d'un déploiement du télétravail comme moyen essentiel d'accomplissement du PCA ;
- qu'aucun agent ne soit en contact direct avec le public ;
- pour les agents obligés de travailler sur site, fourniture systématique de moyens individuels de protection (masques FFP2, gel hydro-alcoolique, lingettes, savon, essuie-mains), mise en place de barrières matérielles de protection permettant la distanciation sociale interne comme externe, etc ;
- l'amélioration et le renforcement des prestations de nettoyage et désinfection des environnements de travail et lieux sensibles susceptibles de nourrir des foyers infectieux ;
- la plus grande surveillance de la bonne mise en œuvre des recommandations de l'organisation mondiale de la santé sur les quarantaines en cas d'agent contaminé au sein d'un service, et de la désinfection immédiate des locaux ;
- le respect du droit d'alerte et de retrait des collègues en l'absence de protections spécifiques, qui ne peut être remis en cause qu'à l'appréciation souveraine des tribunaux.

La CGT Finances Publiques partage les propos de notre secrétaire général confédéral Philippe Martinez : « Il faut arrêter d'urgence les productions non essentielles ». Et plutôt qu'un état d'urgence sanitaire dont les ordonnances bafouent inutilement le droit du travail, « Nous demandons que soit décrété un état de catastrophe sanitaire, sur le modèle des catastrophes naturelles ».

**Si la DGFIP est garante des missions,
elle est également responsable de l'intégrité physique et
morale des agents qui les assurent !
Si les agents ont des obligations,
ils ont aussi des droits !**

